

CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION  
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 23 novembre 2021

**Objet :** Renouvellement de la convention avec le Ministère de l'Intérieur, Direction générale des collectivités locales (DGCL) pour l'accès à la Banque d'information sur le personnel des collectivités territoriales (BIP)

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 23 novembre deux mil vingt et un à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Île-de-France, dûment convoqué le 16 novembre 2021, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

**Etaient présents** : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Jacqueline BELHOMME, Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Jean-Luc CADEDDU, Monsieur Patrick De La MARQUE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Bernard FOISY, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Anthony MANGIN,

**Avaient donné procuration** : Monsieur Pierre-Olivier CAREL à Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Christine CERRIGONE à Monsieur Philippe LAUNAY, Madame Marie CHAVANON à Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Yves COSCAS à Madame Jacqueline BELHOMME, Madame Séverine MAROUN à Monsieur Anthony MANGIN, Madame Aurore THIROUX à Monsieur Patrick De la MARQUE, Monsieur Julien WEIL à Monsieur Jacques Alain BENISTI.

**Etaient absents et excusés** : Madame Nadège AZZAZ, Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN, Madame Julie FOURNIER, Madame Rahnia HAMA, Madame Françoise KERN, Monsieur Laurent LAFON, Monsieur Frédéric MOLOSSI, Monsieur Igor SEMO.

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général par intérim, directeur général adjoint, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint emploi, concours santé et action sociale, Mme Diana DEVY, directrice des ressources humaines et assistance GRH aux collectivités, M. Laurent SALLET, Secrétaire général, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



**Objet : Renouvellement de la convention avec le Ministère de l'Intérieur, Direction générale des collectivités locales (DGCL) pour l'accès à la Banque d'information sur le personnel des collectivités territoriales (BIP)**

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le code de la propriété intellectuelle et notamment ses articles L.113-2, L.113-5, L.122-4 et L.122-5 ainsi que les articles L.341-1 à L.342-4,

Vu la délibération n° 005.51 du 17 novembre 2005 portant renouvellement de la convention du 31 mai 2000 pour l'accès à BIP de la DGCL pour ses services centraux et les préfetures et sous-préfetures,

Vu la délibération n° 2010.64 du 29 novembre 2010 portant renouvellement de la convention avec le Ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, Direction générale des collectivités locales (DGCL) pour l'accès à la Banque d'information sur le personnel des collectivités territoriales (BIP),

Vu la délibération n° 2014.69 du 24 novembre 2014 portant renouvellement de la convention avec le Ministère de l'Intérieur, Direction générale des collectivités locales (DGCL) pour l'accès à la Banque d'information sur le personnel des collectivités territoriales (BIP),

Vu la délibération n°2016.57 du 26 septembre 2016 approuvant un avenant à la convention annexée à la délibération n° 2014.69 du 24 novembre 2014,


Vu la délibération n°2018.55 du 25 septembre 2018 renouvellement de la convention du 6 novembre 2018 pour l'accès à BIP de la DGCL pour ses services centraux et les préfetures et sous-préfetures,

Considérant d'une part que la convention pour l'accès à BIP souscrite par le Ministère de l'Intérieur, Direction générale des collectivités locales (DGCL) arrive à échéance et que la DGCL souhaite maintenir son accès à BIP, ainsi que celui des préfetures et sous-préfetures,

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE**, à l'unanimité, la convention ci-annexée pour l'accès à (BIP) avec la Direction générale des collectivités locales (DGCL), d'une durée de 5 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2026, pour un montant annuel de 1050 euros,

**AUTORISE** le Président à signer la convention.

 Président,  
Jacques Alain BENISTI  
Maire de Villiers-sur-Marne